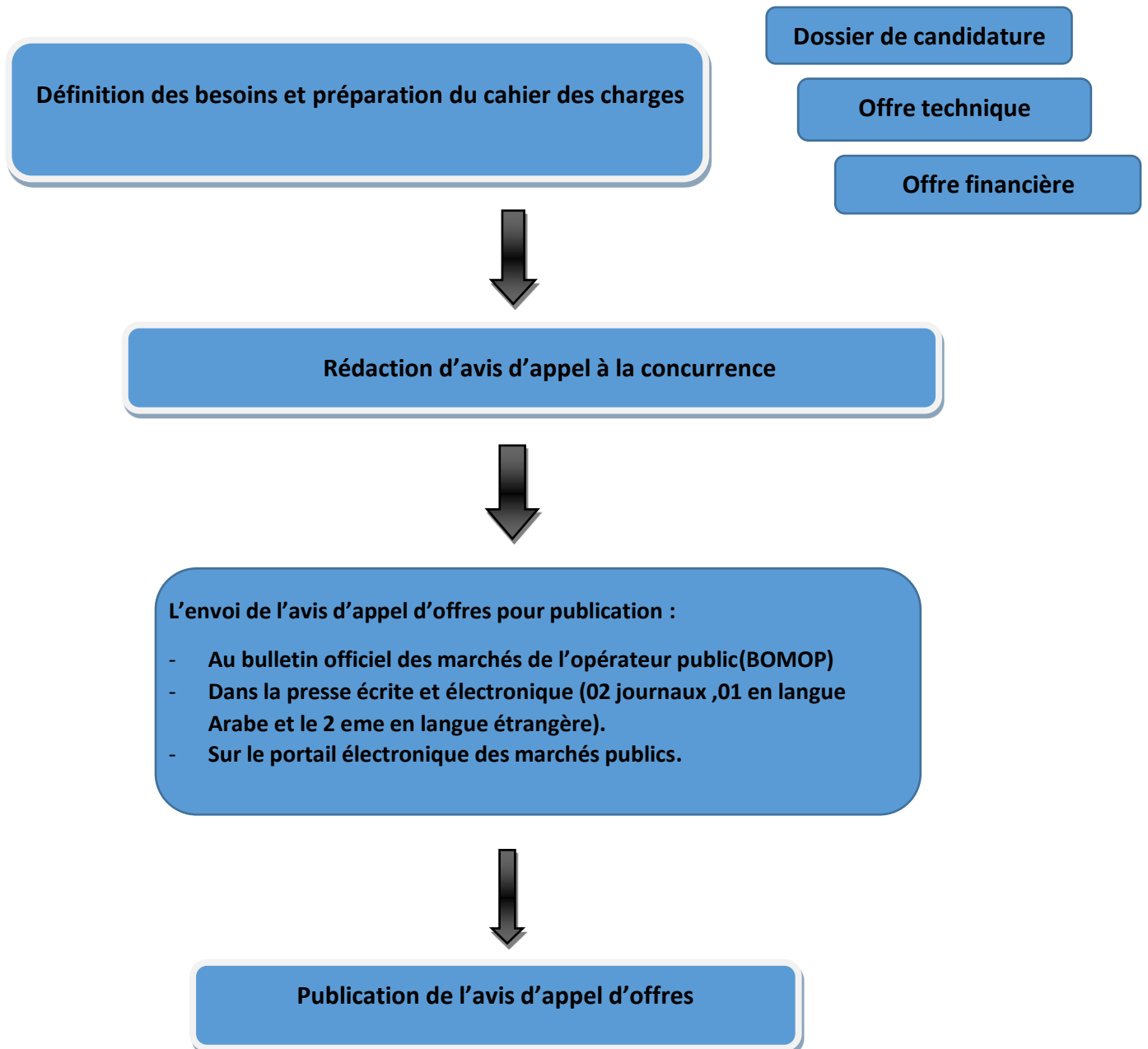
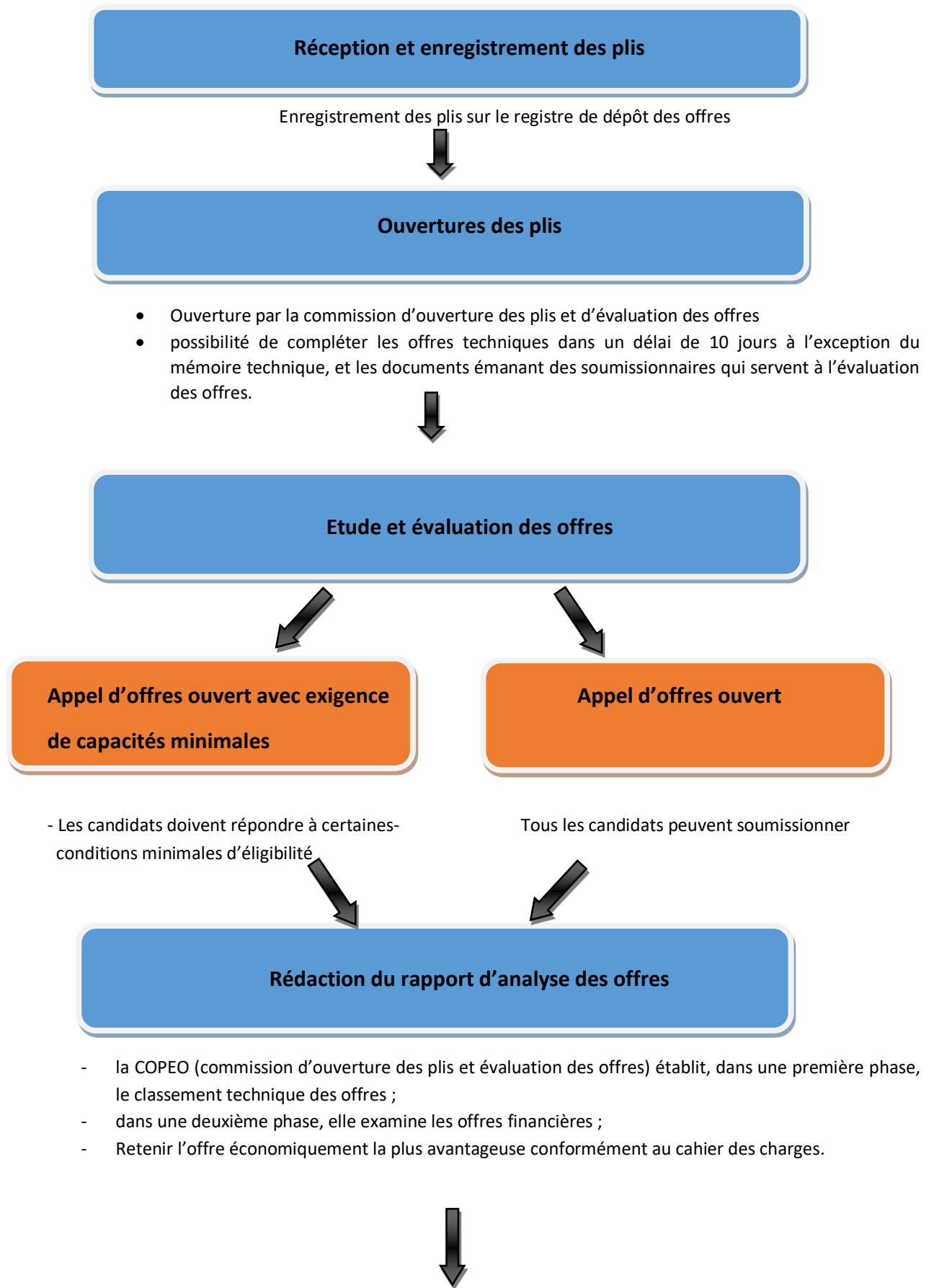


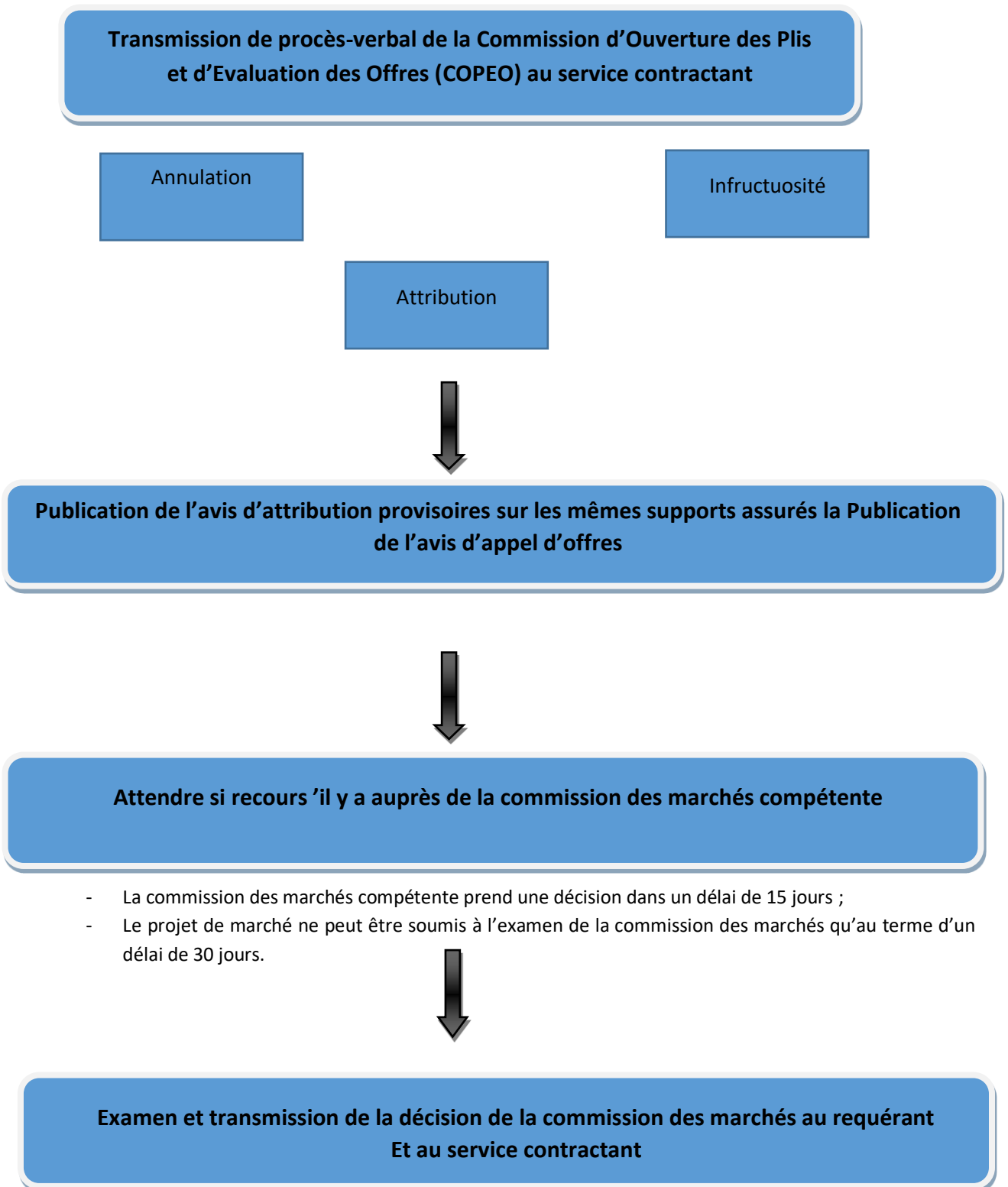
PROCEDURE DE PASSATION DES **MARCHES PUBLICS**

A : Publication et procédure de concurrence



B : Choix des candidats et attribution provisoire :





C : la Commission des marchés compétente

Dépôt de dossier du projet de marché par le service contractant

Dossier complet de marché à savoir :

- le projet de marché ;
- rapport de présentation ;
- fiche analytique ;
- les offres techniques et financières, établies conformément aux dispositions du cahier des charges ;
- les publications de l'appel à la concurrence et de l'attribution provisoire du marché ;
- les décisions portant désignation des membres des commissions d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ;
- les procès-verbaux de réunions des commissions d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ;
- une fiche d'individualisation de l'opération et, le cas échéant, la décision de financement correspondante ;
- une fiche technique détaillée de présentation du soumissionnaire ou des soumissionnaires retenus les documents justificatifs de la part transférable pour les soumissionnaires étrangers ;



Programmation du dossier au niveau de la commission des marchés publics



Examen du dossier au niveau de la commission des marchés publics



Décision de la commission des marchés

Elaboration de la décision de visa
et du procès-verbal de la réunion



Visa accordé

D : Engagement et notification du marché

Signature de l'ordonnateur responsable du marché de l'acte d'engagement et du marché



Présentation du projet de marché au contrôleur budgétaire

- Projet de marché accompagné de l'ensemble des pièces justificatif



Visa du contrôleur budgétaire de la fiche d'engagement relative au projet de marché



Entrée en vigueur du marché



**Notification du marché et de l'ordre de services (ODS)
À l'attributaire du marché**

